



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 26 juin 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (15) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : FRANÇOIS Claude a donné procuration à DE SEQUEIRA Julie, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, MASON Cathy a donné procuration à FOUCAULT Damien

Absents excusés (1) : MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : HOLLEMAN Arnold

2024-6-1

DELIBERATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 28 MAI 2024 ET LE 30 JUIN 2024

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 28 mai 2024 et le 30 juin 2024

Décision n°	Date	Thème	Titre
D 1.2024.6	04/06/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DISPOSITIF TIERS LIEUX) ET DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR UN ESPACE DE VIE SOCIALE) POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER ET MATERIEL DU CAFE MULTISERVICES et MAISON POUR TOUS <i>Abroge et remplace la décision D 2.2024.5 du 22/05/2024</i>
D 2.2024.6	26/06/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN PARCOURS VELO ET PUMPTRACK ET D'UN PARCOURS DE DISC GOLF

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-7-1 du 3 juillet 2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

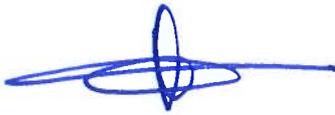
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire du 28 mai au 30 juin 2024

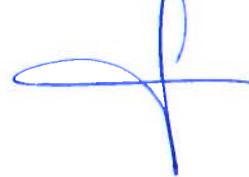
CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
HOLLEMAN Arnold



Le Maire,
MOIGN Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.